Zeitschrift: Domaine public
Herausgeber: Domaine public
Band: - (1974)
Heft: 290

Artikel: Inégalités de revenus
Autor: [s.n.]
DOI: https://doi.org/10.5169/seals-1026677

Nutzungsbedingungen
Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation
L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use
The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 14.07.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

L'intoxication de la droite

Il ne faut pas s'imaginer que toute l'Entente vaudoise (l'alliance libérale-radicale-catholique-paysanne) est de droite. Certains maintiennent sciemment ce qui est une machination destinée à maintenir des privilèges indus. Mais d'autres sont simplement dupés. Quant aux leaders, sont-ils de la sorte, les prisonniers des compagnies qui financent leurs campagnes électorales ou référendaires ?

Un argument mérite réflexion : celui de l'autonomie communale. Du moment que les communes fixent librement leurs ressources, dans le cadre de la loi cantonale, pourquoi les empêcher de renoncer à une part de la manne fiscale si elles n'en ont pas besoin ?

La réponse est simple : en renonçant à l'arrêt du taux de progression, qui ne profite qu'à une faible marge d'économiquement forts, elles seraient en mesure d'abaisser le coefficient de l'impôt, ce qui soulagerait tout le monde. Au lieu de 1 fr. 30 par franc de base, pour prendre un exemple, elles auraient 1 fr. 10, ce qui réduirait d'environ 15 % les impôts grevant les contribuables modestes. Et puis, après tout, les communes qui disposeraient de trop d'argent pourraient en verser une partie dans un fonds de péréquation pour celles qui sont défavorisées. N'oublions pas que la situation florissante d'une commune ne dépend pas nécessairement de son esprit d'économie ou de sa bonne gestion. Ainsi, dans le district de Rolle, un village a reçu un richissime étranger attiré par la beauté du paysage et le calme helvétique. Il a prêté à la caisse communale les nombreuses centaines de milliers de francs nécessaires à l'équipement.

Aujourd'hui, il est bourgeois de l'endroit et président du Conseil général...

Paradoxe

Rien de cela n'est ressorti des débats récents aux conseils communaux de Vevey, Moudon, Montreux, etc. Armés d'expertises de fiduciaires, la bouche pleine de jargon juridique et technique, les chevaliers de la droite ont réussi à convaincre leurs ouailles qu'en payant les impôts des riches ils défendaient l'intérêt général. C'est un leurre, c'est une injustice insoutenables. Une fois de plus la bourgeoisie montre avec quelle habileté elle détourne les réformes de la gauche : ici c'est l'impôt direct sur le revenu, une conquête du XIXe siècle visant les propriétaires terriens puis industriels, qui frappe surtout les salariés petits et moyens, ceux qui n'ont aucun moyen d'évasion fiscale.

Pour un petit revenu, l'impôt même à un taux bas est pris sur la part sinon indispensable, du moins nécessaire des ressources familiales.

Tandis que pour M. Tour-de-taille, qui gagne 200 000 francs, même 70 000 francs de contribution lui en laisse net 130 000, c'est-à-dire l'indispensable, l'utile, le superflu, et encore l'épargne et la croisière de vacances.

Il faudra au demeurant revoir tout le système fiscal, en coopération avec les pays voisins. Mais ceci est une autre histoire...

ANNEXE

Inégalités de revenus

A l'évidence, les managers et cadres supérieurs suisses comptent [1] parmi les mieux payés d'Europe; de surcroît, ils bénéficient d'une fiscalité très tolérante. Seuls leurs collègues français sont proportionnellement moins imposés.

Revenu moyen d'un PDG ou fonction analogue dans divers pays européens en 1972 :

	Après déduction des impôts et cotisations sociales	*Revenu brut 1972*
France	132 900	184 300
Suisse	**123 500**	**189 300**
République fédérale d'Allemagne	110 200	190 600
Belgique	100 600	165 400
Grande-Bretagne	94 200	153 300
Pays-Bas	76 600	141 600
Finlande	71 800	134 000
Danemrak	69 100	146 300
Norvège	59 700	121 800
Suède	59 500	175 400

[1] Chiffres reproduits dans la publication de la Confédération romande du travail intitulée « La répartition des revenus » (1211 Genève 3, Chaudronniers 16).

Ces chiffres sont extraits de la statistique établie par le Centre du management européen à Bruxelles; elle englobe 800 sociétés ayant un chiffre d'affaires de 200 à 400 millions de francs. L'imposition a été calculée pour un homme marié, père de deux enfants. Les résultats ont été pondérés compte tenu des écarts entre le coût de la vie dans les divers pays; ces chiffres sont donc pleinement comparabes entre eux.

En revanche, dans la **statistique des salaires des travailleurs de l'industrie,** la Suisse ne figure pas au second rang; loin de là...

	Gains horaires bruts 1971 [2]
Suède	13.—
Norvège	12.35
Danemark	11.60
République fédérale d'Allemagne	10.25
Suisse	**8.50**
Grande-Bretagne	8.35
France	7.75

[2] Pondérés compte tenu des écarts entre les niveaux de vie.